



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fneccfpfo42.fr/foesr42>

Comité technique de l'UJM du 13 septembre 2021

Notes de CR de vos élus FO

| | |
|---|---|
| Questions diverses posées par FO ESR 42..... | 1 |
| * Travaux Tréfilerie : places de parking..... | 1 |
| * Masques FFP 2 : n'hésitez pas à les demander à votre composante ou service !..... | 2 |
| * Restauration des personnels | 2 |
| * Bureaux en bâtiment D..... | 2 |
| Versement d'une prime de fin d'année de 250 € bruts pour les personnels BIATSS..... | 3 |
| Mise en place d'une cellule « Alerte et accompagnement violences et discriminations »..... | 4 |
| Protocole RH dans le cadre du PCA (plan de continuité des activités) – rentrée 2021 et TÉLÉTRAVAIL..... | 4 |

Questions diverses posées par FO ESR 42

*** Travaux Tréfilerie : places de parking**

* **FO ESR 42** : voilà plus d'un an et demi que nous demandons régulièrement en CT ou en d'autres occasions ce qu'il a été prévu en raison de la suppression du parking de Tréfilerie. Longtemps il nous a été répondu qu'une réflexion se menait. En juin il a été annoncé que des places seraient réservées dans l'un des parkings de Centre Deux, 150 places pour enseignants. C'était enfin une réponse, satisfaisante. Fin août cependant il est annoncé que cette solution n'existe plus ! Comment en est-on arrivés là ? Dans cette situation les collègues sont à la fois en colère et découragés.

* **Président** : quand nous sommes arrivés en responsabilité, on a repris la solution préparée et les discussions avec le centre commercial Centre Deux qui réalise également des travaux. Nous avons été alertés au mois d'août qu'eux-mêmes prenaient des retards sur leurs travaux (tout le monde prend du retard dans le contexte du BTP en raison des problèmes d'approvisionnement). Le 23 août, nous avons donc constaté que nous ne pourrions pas fournir ces places et cherché des solutions de remplacement en utilisant les possibilités de se garer à proximité de Tréfilerie.

On a demandé à nos services internes différentes solutions. L'une a eu des difficultés à se mettre en place. Il y a eu des loupés, qu'on a rattrapés. Il y a des possibilités de stationnement en surface autour de Tréfilerie depuis qu'il est devenu payant (2,20 euros la journée). Aujourd'hui, une solution fonctionne avec une adresse de courrier électronique qui permet de réserver des places autour de Tréfilerie. Cette solution n'a pas vocation à durer trop longtemps.

* **FO ESR 42** : les places autour de Tréfilerie, c'est un peu aléatoire, vous tournerez autour du site pour en trouver de libres, vous verrez. Par ailleurs, quand Centre Deux a annoncé qu'ils ne mettraient pas à disposition les places, il y a donc eu versement à l'UJM d'un dédommagement, d'une pénalité ?

* **Président** : « non, on n'a pas contractualisé ».

* **FO ESR 42** : c'est inconséquent !

* **Président** : on est arrivés en juin où il a fallu relancer diverses choses restées en plan. M. Galap (l'administrateur provisoire) n'avait pas signé avec Centre Deux... La solution de Centre Deux n'est pas remise en cause.

* **FO ESR 42** : beaucoup de collègues en ont déjà assez. On a l'impression que rien n'a été anticipé alors que c'était faisable.

* **Complément FO ESR 42** : nous demandons qu'une solution soit rapidement trouvée et nous redirons qu'une solution pérenne doit être trouvée pour l'avenir.

* **Masques FFP 2 : n'hésitez pas à les demander à votre composante ou service !**

* **FO ESR 42** : nous avons à plusieurs reprises demandé la mise à disposition de masques FFP2 pour les personnels les plus exposés (BU notamment) ou les plus vulnérables et qui souhaitaient en avoir. Nous nous félicitons que M. le président ait donné satisfaction à cette demande. Il reste que dans plusieurs composantes ou services (hors BU, où l'info a été faite), il n'y a eu aucune information à ce sujet. Les personnels ne savent pas qu'ils sont disponibles, ils ne savent pas comment les avoir.

* **DGS** : les FFP 2 ont été achetés. Ils sont mis à disposition par les référents Covid. Normalement il y a un stock largement suffisant. Nous rappellerons ceci aux composantes et services.

* **Restauration des personnels**

* **FO ESR 42** : avec la disparition du restaurant administratif de Tréfilerie par destruction, les personnels n'ont plus de restaurant dédié. Peuvent-ils aller manger au CROUS étudiants et bénéficient-ils bien des repas subventionnés ? Ceci ne règle d'ailleurs pas tous les problèmes, il leur faut faire la queue avec les étudiants (aujourd'hui, une demi-heure de queue de 11H50 à 12H50, par exemple).

* **DGS** : les personnels peuvent aller déjeuner au restaurant CROUS étudiants de Tréfilerie, avec les difficultés que l'on connaît. La PIM (prestation interministérielle, entre autres pour aide aux repas) s'appliquera jusqu'à l'INM 480 comme prévu par la réglementation.

* **Bureaux en bâtiment D**

* **FO ESR 42** : des collègues ont vu leurs bureaux déménagés dans des bureaux du bâtiment D à l'automne 2020, puis progressivement aménagés. Cependant, en pleine rentrée 2021, ils se retrouvent avec des bureaux aux ordinateurs débranchés, plus assez de fauteuils, de chaises ou de tables alors qu'il y en avait au printemps. C'est le cas par exemple en D 160 pour des collègues d'anglais mais il y a aussi d'autres cas. Il faut que les collègues puissent travailler dans ces bureaux, déjà peu adaptés.

* **Président** : nous n'étions pas au courant. On va se renseigner.

* **DGS** : il va y avoir une « lettre info travaux ».

* **Note complémentaire FO ESR 42** : Nous avons évoqué ce problème du déménagement précipité de ces bureaux au moins à deux reprises, aux CHSCT des 20 novembre 2020 et 8 avril 2021. Nous avons alors rappelé la hâte avec laquelle le déménagement des bureaux avait été imposé aux 24 collègues concernés, le manque de communication claire à ce sujet et l'éloignement de ces bureaux par rapport aux lieux d'usages habituels de ces personnels. On nous avait alors répondu que les bureaux étaient certes éloignés mais confortables (CHSCT du 8 avril 2021).

Cependant il est clair que **quatre bureaux pour cinq à sept personnes chacun, alors qu'ils sont prévus pour deux personnes**, ne sont pas confortables. S'il est admissible qu'il y ait des

aménagements pendant les travaux, au moins la situation ne doit-elle pas être aggravée en démunissant les bureaux relocalisés, surtout en pleine rentrée. Les bureaux D161 et D162 ont été dérangés alors que les collègues avaient pris le soin de trier leurs documents et d'installer leur matériel. Ces faits donnent la mauvaise impression que les messages répétés des représentants des personnels aux CT et CHSCT n'ont été ni entendus, ni pris en compte.

Depuis notre intervention en CT, une petite partie du mobilier a été rétablie pour le cas précis du bureau D160, ce dont nous nous félicitons. Il nous semble que la réinstallation par la DSI de leur matériel informatique leur permettrait de pouvoir retrouver un espace de travail temporaire mais au moins opérationnel.

Versement d'une prime de fin d'année de 250 € bruts pour les personnels BIATSS

* **Président** : nous sommes dans la construction du principe du RIFSEEP. Le principe est que le premier versement puisse se faire dès janvier ou février 2022.

Avec les informations dont nous disposons à ce stade il nous est possible de verser en fin de cette année une prime comme l'an dernier.

* **DRH** : Nous sommes sur la reconduction d'un dispositif qui existait déjà l'an dernier ; 250 euros Bruts pour personnels BIATSS, quel que soit leur statut (proratés selon temps de travail). Sera versée lors du mois de décembre. Enveloppe totale 180 000 euros.

* **FO ESR 42** : 250 euros c'est bien, c'est toujours ça. Cependant ce n'est pas beaucoup, à comparer par exemple aux 330 euros minimaux (défiscalisés et décotés) de la prime Covid. Pas beaucoup non plus par rapport aux primes (reliquats ou autres) que touchent les personnels BIATSS des autres universités. Par ailleurs nous rappelons que :

- les enseignants-chercheurs et enseignants n'ont rien eu à la suite du Covid ;

- on est toujours en attente d'une réponse à propos d'une **prime spécifique pour les personnels de BU, de loge et de logistique**, qui ont beaucoup œuvré dans la 2^e période du Covid. Pour les personnels de BU ceci avait été évoqué lors de l'entrevue que FO ESR 42 avait eue avec Mme la Directrice du SCD, entrevue à laquelle assistait M. le DRH. La directrice s'y était dite favorable, M. le DRH avait dit qu'il transmettrait mais que l'on était dans une période de transition présidentielle. Depuis, aucun retour.

* **Président** : il nous semble que cette prime est soutenable dans l'immédiat. Pour les enseignants et EC, il y a eu une augmentation substantielle de la prime d'enseignement et de recherche... Concernant les personnels de BU, de loge ou de logistique, la première prime Covid avait déjà beaucoup divisé. [NDLR : l'augmentation de la prime d'enseignement supérieur et de recherche est absolument indépendante du Covid, et elle est loin de compenser la perte du pouvoir d'achat, comme pour tous les fonctionnaires. De plus elle ne s'applique pas aux EC non statutaires ni aux enseignants].

* **DGS** : La prime Covid a été versée à la demande du ministère sur la base d'un dispositif réglementaire et d'un budget donné par le ministère. Là nous n'avons pas une telle base.

* **FO ESR 42** : le montant de 250 € est indépassable ? Il ne peut pas y avoir d'ajustement à la hausse d'ici la fin de l'année ?

* **Président** : il faut que toutes les instances aient statué pour que cette prime puisse être versée en décembre, c'est pourquoi l'on commence en septembre, il n'est pas prévu de changer le montant.

* **Vote** : même si c'est un effort à saluer, compte tenu de l'impossibilité de réviser le montant à la hausse d'ici la fin de l'année, les représentants FO ESR 42 se sont abstenus.

Mise en place d'une cellule « Alerte et accompagnement violences et discriminations »

FO ESR 42 tient à disposition les documents concernant cette cellule.

- * **Julie Boyer-Dumont (VP RSE)** : concerne témoins ou victimes des violences ou discriminations, personnels comme étudiants. Pour l'instant il n'y avait rien de formalisé à ce sujet, d'où la mise en place de cette cellule.
- * **Pour FO ESR 42**, les intentions qui président à la mise en place de cette cellule sont bien entendu louables. Il y a vraiment beaucoup d'information à faire, à la fois en effet pour caractériser les propos, attitudes ou actes discriminatoires ou sexistes, ou sur les procédures qui permettent de se défendre face à de tels propos ou attitudes ou actes. Concernant les personnels, il faudra cependant vraiment prendre garde à ce que cette procédure n'entraîne pas l'absence de traitement des problèmes (s'il y a problèmes), ou bien encore un traitement dilatoire des problèmes, ou bien encore à l'inverse un traitement qui ne respecterait pas la totalité des droits des collègues, y compris le droit à la présomption d'innocence. Par ailleurs, la mise en place de cette cellule ne peut en aucun cas être une raison pour dessaisir le CHSCT de ses prérogatives, qui restent entières en particulier quand il s'agit de problèmes collectifs.
- * **Mme la VP RSE** convient qu'en effet les prérogatives du CHSCT restent entières dans le cadre des textes qui le régissent.

* **Vote** : FO ESR 42 : abstention.

Protocole RH dans le cadre du PCA (plan de continuité des activités) – rentrée 2021 et TÉLÉTRAVAIL

- * **Jean-Michel Basset (DRH)** : circulaires du 5 août qui cadrent la reprise. Principe de retour sur site avec application du protocole « télétravail » (1 ou 2 jours réguliers par semaine ou 10 jours flottants sur l'année). Retour en présentiel pour tout. Idem pour les formations, qui demeurent parfois en partie à distance ; Instances en présentiel même si bien sûr il faut être vigilant sur les gestes barrières ; Idem pour les temps dits « de convivialité » (pauses), même si là aussi il vaut mieux les faire à l'extérieur ou dans des espaces suffisamment grands. De plus accompagnement en deux temps, vis-à-vis des managers d'une part, de l'ensemble des agents d'autre part. Un temps avec un psychologue du travail sera proposé, un recrutement est envisagé. Une prévention sur les gestes de premiers secours en santé mentale.
- * **FO ESR 42** : Nous nous félicitons que les cours reprennent en « présentiel » ainsi que les réunions d'instances et la plupart des activités. **Concernant le télétravail**, nous sommes cependant étonnés de voir que des collègues, en particulier à la BU, se voient refuser le télétravail pour une seule journée alors qu'il n'y a strictement aucune raison pour ces refus : ce ne sont pas des postes non télétravaillables, ce ne sont pas des postes de service public. C'est d'autant plus étonnant quand on sort d'une période où le télétravail était au contraire imposé et tout le temps, et où le télétravail qui était demandé à ces mêmes collègues n'a jamais fait l'objet de reproches.
- * **DGS** : les demandes de télétravail doivent être soumises à une commission. Celle-ci n'a pas eu à traiter de désaccords, rien ne lui est parvenu. Le télétravail se discute avec les supérieurs hiérarchiques. Un bilan du télétravail doit être réalisé, pour faire le point sur les tensions

certains jours ou dans certains services. Et nous avons demandé aux directeurs de composantes ou de services doivent faire remonter les éventuels problèmes.

** **Président** : un rappel sera fait à l'ensemble des responsables sur le fait que la commission doit être saisie, notamment en cas de divergence entre le responsable hiérarchique et l'agent demandeur. Il est possible aussi que la pression pour le retour au présentiel ait engendré en certains cas des iniquités entre services ou composantes (qui ont aussi des spécificités qu'il faut prendre en compte).*

Par ailleurs, concernant les conséquences des travaux, nous serons évidemment plus souples concernant le passage en télétravail.

*** Vote** sur le PCA : 5 abstentions (FO ESR 42 et CGT FERC-SUP 42), 5 pour.

15/09/21